

Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement

Commune de SOMAIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La société HAINAUT RECYCLAGE, dont le siège social sis 1 rue Pierre Bériot – 59220 DENAIN, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour la régularisation administrative de son établissement situé à SOMAIN (59490) au 240 rue Michel Ange.

Cette demande sera soumise à l'enquête publique, en mairie de **SOMAIN** (siège de l'enquête) **pendant trente-trois jours consécutifs, soit du 20 juin au 22 juillet 2022 inclus**, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant les études d'impacts et de dangers, la note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse transmis par l'exploitant le 22 février 2022, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet (respect des règles sanitaires en vigueur).

Celles-ci pourront également être transmises :

– par voie électronique en les consignnant sur le registre dématérialisé à l'adresse :

<https://participation.proxiterritoires.fr/hainaut-recyclage-site-de-somain>

En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mis à disposition du public : hainaut-recyclage-site-de-somain@mail.proxiterritoires.fr

– exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences,

– par voie postale en mairie, place Jean Jaurès, BP 39, 59490 SOMAIN, à l'attention de M. le commissaire-enquêteur.

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur le site internet.

M. François DEBSKI, retraité, gérant d'entreprise, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de SOMAIN au lieu de consultation du dossier, lors des permanences ci-après :

- **Lundi 20 juin 2022 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 29 juin 2022 de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 8 juillet 2022 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 13 juillet 2022 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 22 juillet 2022 de 14h00 à 17h00**

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022> et sur le site internet du registre dématérialisé : <https://participation.proxiterritoires.fr/hainaut-recyclage-site-de-somain>

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 **sur rendez-vous uniquement**.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Mme Noémie PRUVOST, ingénieure environnement du Groupe Astradec Environnement, dont la société HAINAUT RECYCLAGE est une filiale – Tél. : 07.48.10.25.81 – Courriel : pruvost@astradec.com

La clôture de l'enquête aura lieu le vendredi 22 juillet 2022 à 17h00 (y compris pour le registre dématérialisé ainsi que l'adresse mail associée).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022>, à la préfecture du Nord ainsi qu'en mairie de SOMAIN, lieu de l'enquête publique pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.